

COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 17 Mars 2014 à 20h30

Le Lundi 17 mars 2014, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAFFERRERE, Maire

Présents : Mrs, Mmes LAFFERRERE, MICHEL, VASSEUR, LEAL, LEFEBVRE, MARCEAU, LESUEUR, LABBE, VALAT, KRAL, VAN VOOREN, GREVIN, BELLOY

Absents :

Secrétaire : Monsieur Jean-François VALAT

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée. Il retrace les différentes réunions préparatoires au vote du budget 2014.

1/ Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Jean-François VALAT est désigné Secrétaire de séance.

2/ Approbation du dernier procès - verbal.

Après une intervention de M. VASSEUR, précisant qu'il n'avait pas connaissance de la date de ce conseil, sinon il aurait donné procuration avant son départ en congé, le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres.

3/ Compte administratif 2013 (délibération 2014-03-015)

Monsieur le Maire expose le compte administratif de la commune pour 2013 et sort de la salle. Il laisse la parole à son adjoint, M. Thierry MICHEL qui répond aux questions des conseillers. Après avoir demandé s'il y a des points à éclaircir, il propose de passer aux votes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ♦ Adopte le compte administratif 2013 joint à la présente délibération et qui présente un excédent global de clôture de 5 929.33 €, décomposé en :
 - 152 737.98 € d'excédent de fonctionnement
 - 146 808.65 € de déficit d'investissement

- ♦ Constate que les opérations d'investissement prévues pour 2014 et restant à réaliser sont inscrites pour :
 - 161 000.00 € de dépenses
 - 39 510.00 € de recettes

Monsieur l'Adjoint invite Monsieur le Maire à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption du compte administratif, par les élus.

4/ Vote du compte de gestion 2013 (délibération 2014-03-016)

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2014 de la trésorerie qui est conforme au compte administratif de la commune pour 2013. L'actif présenté par la trésorerie est lui aussi conforme au compte administratif de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ♦ Adopte le compte de gestion 2013 et accepte l'actif arrêté au 31/12/2013 par la trésorerie.
- ♦ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents

5 / Affectation au 1068 (délibération 2014-03-017)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme à affecter au compte 1068. Ce compte sert à transférer une partie des excédents de fonctionnement de l'année 2013 cumulé qui s'élève à 449 436.19 € pour couvrir les besoins de financement d'investissement 2013 engagés.

Le déficit des restes à réaliser s'élève à – 121 490.00 euros pour un résultat d'investissement déficitaire cumulé de – 63 725.90 euros

La somme à affecter au 1068 proposée est donc de 185 215.90 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter au compte 1068 la somme de 185 215.90 €
- de reconduire pour l'exercice 2014, au poste budgétaire 002, la différence soit la somme de 264 220.29 €

6/ Subventions aux associations (délibération 2014-03-018)

Monsieur le Maire présente les différentes associations pour l'année 2014. Il rappelle que le vote des sommes attribuées aux associations fait l'objet d'une délibération séparée.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et débats, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer à l'unanimité pour l'année 2014 :

ASL – Football	800.00 euros	Secours Populaire	70.00 euros
ASL- Karaté	200.00 euros	Secours catholique	70.00 euros
Country club	200.00 euros	Mémoires des chars	100.00 euros
UMRAC	150.00 euros	V.M.L. Picardie	50.00 euros
Gais lurons	450.00 euros	Vie Libre	70.00 euros
		Réserve	1840.00 euros

Soit un total de 4 000.00 euros qui sera inscrit au compte 6574 du budget 2014.

7/ Taux d'imposition 2014 (délibération 2014-03-019)

Monsieur le Maire donne lecture de courriers en provenance des services fiscaux du département. Certaines bases d'imposition ont été relevées par l'Etat dans le cadre de la Loi de Finances 2014. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2013.

Il précise que le produit attendu pour la commune pour 2014 doit être au minimum de 337 243 euros pour équilibrer le budget.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et débats, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition mis en place en 2011 pour l'année 2014:

	Rappel taux 2011	Rappel Taux 2012	Rappel Taux 2013	Taux votés pour 2014	Produits attendus
Habitation	13.68 %	13.68 %	13.68 %	13.68 %	94 392.00 €
Foncier bâti	34.21 %	34.21 %	34.21 %	34.21 %	153 603.00 €
Foncier non bâti	75.99 %	75.99 %	75.99 %	75.99 %	69 455.00 €

À cela s'ajoute des allocations de compensation pour une somme de 19 793.00 euros

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que soit bien précisé que la revalorisation des bases, décidée dans la Loi de Finances de 2014, est une décision de l'Etat.

8 / Budget 2014- (délibération 2014-03-020)

Monsieur le Maire rappelle aux membres que la commission des finances et travaux s'est réunie à deux reprises pour préparer ce budget; il est le fruit d'une concertation saine et constructive. Il remercie tous les membres pour ce travail effectué. Le Budget 2014 est un budget de préparation aux gros investissements qui attendent la commune dans les années à venir.

Le conseil municipal, après exposé de Monsieur le Maire adopte à l'unanimité par opération pour la section investissement et par chapitre pour la section fonctionnement le budget 2014, ci-après

INVESTISSEMENT

N°	OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
300	P.L.U	8 000.00 €	
150	Centre Bourg	6 700.00 €	
151	Immeuble COPIN-ROBERT	10 000.00 €	
51	Réhabilitation bâtiments communaux	213 000.00 €	29 250.00 €
52	Bureautique	10 000.00 €	
57	Aménagement de voirie	114 000.00 €	
71	Eglise	11 800.00 €	10 260.00 €
96	Matériel divers	20 000.00 €	
98	Eclairage Public	26 000.00 €	
OFI	Opérations financières	91 725.90 €	185 215.90 €
ONA	Cautions logement	2 000.00 €	2 000.00 €
ONA	Opération d'ordre	5 000.00 €	
OSS	Virement de la section fonctionnement		281 500.00 €
	TOTAL	518 225.90 €	518 225.90 €

FONCTIONNEMENT

	CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
002	Excédent reporté		264 220.29 €
011	Charges à caractère général	180 000.00 €	
012	Charges de personnel	171 000.00 €	
014	Atténuation de charges	16 060.81 €	
022	Dépenses imprévues	17 359.48 €	
023	Virement à la section d'investissement	281 500.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	231 000.00 €	
66	Charges financières	3 500.00 €	
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux amortissements		
70	Produits des services		10 000.00 €
73	Impôts et taxes		340 000.00 €
74	Dotations, participations		213 200.00 €
75	Autres produits de gestion courante		68 000.00 €
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
042	Opération d'Ordre de Transfert		5 000.00 €
	TOTAL	900 420.29€	900 420.29 €

9/ Acceptation d'un chèque –trop perçu CNAS - (délibération 2014-03-021)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère pour ses employés au Centre National d'Action Sociale et que chaque année, sur la base de la masse salariale, un acompte est versé. Pour 2013, un trop perçu par le CNAS d'un montant de 170.82 nous est reversé. Les membres du conseil municipal de La Neuville-Roy à l'unanimité acceptent ce chèque et autorise monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au versement de ce chèque sur le budget 2014.

7/ Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe de différentes dates de rendez-vous :

- ◆ Jeudi 20 mars – 18h30 - Conseil Syndical du Syndicat des Eaux de Montiers – La Neuville-Roy
- ◆ Vendredi 21 mars – 18h30 – Conseil Syndical des Hirondelles à La Neuville-Roy
- ◆ Dimanche 23 mars – Élections municipales 1^{er} tour
- ◆ Dimanche 30 mars – Élections municipales – 2^{ème} tour
- ◆ Samedi 5 Avril – 16h00 - Installation du Conseil Municipal
- ◆ Samedi 12 avril – Assemblée Générale de l'association de Tennis
- ◆ Samedi 20 avril – 14h00 course aux œufs organisée par la commune.
- ◆ Jeudi 1^{er} mai – Course cycliste de l'Aronde
- ◆ Samedi 10 mai – Enregistrement des inscriptions à l'association de Tennis
- ◆ Dimanche 25 mai – Élection Européenne
- ◆ Dimanche 8 juin – Brocante – organisée par Photo cinéma

Monsieur le Maire informe :

- Une jeune de la commune a postulé pour un emploi saisonnier d'été 2014.
- Le goûter de pâques, préparé par les membres du CCAS a réuni 54 personnes à la salle des fêtes. 205 invitations ont été envoyées. Tout s'est bien déroulé.
- Un logement communal, situé rue verte est libre à compter du 1^{er} avril 2014
- Un logement de la SA HLM se libère aussi vers 12 avril 2014.
- Au dernier conseil communautaire du Plateau Picard, il a été rappelé que les deux délégués pour la commune de La Neuville-Roy doivent être désigné par le nouveau conseil municipal avant le 17 avril.
- L'APAVE, organisme de sécurité, a vérifié les installations de gaz et d'électricité de l'église – Il n'y a pas de remarque bloquantes, ni de travaux de réparation à effectuer. Le registre de sécurité a été visé.
- La révision des chaudières de l'école, de la salle des fêtes, de la salle des associations et des logements communaux a été effectué, les registres de sécurité signés.
- L'entreprise SOCOTEC, vérifiera les installations sportives, les aires de jeux avant fin mars 2014.
- Au plan des travaux, l'arborisation de la rue du puits Salés, et du parking de l'école est terminé. L'entreprise LABBE termine la réparation du P.A.V., rue du Stade, de boucher els trous route de Wacquemoulin et certaines rue de la commune.
- Le Vendredi 4 avril, l'expert de Groupama vient chiffrer le montant des réparations de la haie et du petit pont, suite à l'accident de voiture, rue de la sucrerie en direction de Ravenel.

Enfin pour terminer, Monsieur le Maire, informe les membres que la trésorerie de la commune de La Neuville-Roy était au 31 décembre 2013 de 393 720 euros et qu'il a sollicité auprès de la trésorerie de Saint Just en chaussée, un audit de son mandat.

Monsieur le Maire propose un tour de table.

Monsieur MICHEL, rend compte qu'il a rencontré les responsables de la communauté de communes pour le gravillonnage 2014, La rue des Potagers est retenue

Monsieur VASSEUR, rappelle le conseil syndical du vendredi 20 mars. Il informe les membres du conseil que le dossier du RPC est toujours en cours, que l'ouverture des plis est effectuée en ce moment par l'OPAC, plus de 100 candidatures ont été reçues.

Monsieur LEFEBVRE, demande pourquoi certains habitants ont reçus les documents d'assainissement alors qu'il avait été convenue de les garder en mairie jusqu'à ce qu'une réunion publique de précise. En tant que délégué de la commune, il rappelle que le syndicat est en attente des subventions du Conseil Général pour poursuivre les travaux. Le syndicat a cependant les moyens de financer ces travaux en ayant recours à l'emprunt puisque l'Agence de l'eau, de son côté, a donné son accord. M. VASSEUR s'inquiète dans ce cas pour le montant du prix de l'eau.

Monsieur LEFEBVRE rappelle que pour les élections municipales, la pièce d'identité de l'électeur est obligatoire.

Madame KRAL, demande qu'il y ait la possibilité d'informer une dernière fois les électeurs sur les modalités de vote. Monsieur le Maire répond qu'une feuille a été distribuée auprès des 420 foyers de la commune. Il propose au candidat de faire eux-mêmes de la communication sur ce sujet.

M. VAN VOOREN demande où en est la réparation du couvercle du chemin de câbles situé sur le château d'eau. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour aucune réponse n'est parvenue en mairie.

M. BELLOY, au terme de ce mandat qu'il n'a pas souhaité renouveler, remercie tous les membres pour les discussions, les concertations, les propositions même parfois difficiles qui se sont déroulées autour de cette table pour le bien être de la commune, l'intérêt collectif. Monsieur le Maire le remercie vivement.

Monsieur le Maire, en de fin de mandat, tient à remercier aussi toutes les personnes qui s'engagent dans le débat de la vie collective. Il y a eu des bons moments... des difficiles certes... des mauvais, très peu. Ce qui m'a réjoui c'est le fait que le nom de la commune de "La Neuville-Roy" soit connu hors de nos murs, hors du département même sur le plan national. La commune doit être présente dans toutes les instances. Un grand merci à tous, à la population, aux employés de la commune.

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 17 mars 2014 a comporté sept délibérations comme suit :

1	Compte administratif 2013	(délibération 2014-03-015)
2	Compte de gestion 2013	(délibération 2014-03-016)
3	Affectation au 1068	(délibération 2014-03-017)
4	Subventions 2014 aux associations	(délibération 2014-03-018)
5	Taux d'imposition 2014	(délibération 2014-03-019)
6	Budget 2014	(délibération 2014-03-020)
7	Acceptation d'un trop perçu par le CNAS	(délibération 2014-03-021)

Claude LAFFERRERE		Guillaume LABBE	
Thierry MICHEL		Jean-François VALAT	
Olivier VASSEUR		Annick KRAL	

Martine LEAL		Xavier VAN VOOREN	
Philippe LEFEBVRE		Béatrice GREVIN	
Nathalie MARCEAU		Jean BELLOY	
Thomas LESUEUR			